

Lannion, le 21 mai 2019 – 17h40

LUMIBIRD : LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL PAR PLACEMENT PRIVE

Lumibird annonce le lancement d'une augmentation de capital d'environ 20 millions d'euros dans le cadre d'un placement privé via la construction accélérée d'un livre d'ordre.

Le produit net de l'augmentation de capital est destiné principalement à contribuer au financement d'éventuelles opérations de croissance externe¹, notamment en vue de l'acquisition de nouvelles technologies lasers. En cas de non réalisation des projets de croissance externe, la Société utilisera tout ou partie du produit net de l'augmentation de capital pour l'investissement en interne dans des projets de recherche et développement.

L'opération consiste en un placement privé, conformément aux dispositions des articles L.225-136 du code de commerce et L.411-2-II du code monétaire et financier, et sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription. En application des 16^{ème} et 18^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 27 avril 2017, le nombre d'actions nouvelles ne pourra dépasser la limite de 10% du capital social de la Société et le prix d'émission des actions nouvelles sera au moins égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période de 10 jours de bourse consécutifs, prise dans les trois mois précédant l'émission.

Esira, qui détient de concert avec Eurodyne, 54,33% du capital et 55,46% des droits de vote de la Société a fait connaître son intention de placer un ordre d'un montant d'environ 2 millions d'euros en vue de souscrire à l'augmentation de capital. Il est rappelé que les sociétés Esira et Eurodyne, administrateurs de la Société sont également contrôlées par Monsieur Marc Le Flohic, Président-Directeur général de la Société.

Le placement privé s'effectuera par construction accélérée d'un livre d'ordres, à l'issue duquel seront déterminés le nombre et le prix des actions nouvelles émises.

La construction accélérée du livre d'ordres débute immédiatement et devrait se clore avant l'ouverture des marchés du 22 mai 2019.

¹ Il n'existe pas à ce jour de projet de croissance externe en cours pour lequel la Société a pris des engagements.

Lumibird annoncera le résultat du placement privé dès que possible après la clôture du livre d'ordres dans un communiqué de presse précisant notamment le nombre final des actions nouvelles émises et le prix d'émission.

Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital devrait intervenir le 24 mai 2019.

MidCap Partners intervient dans le cadre de l'opération en tant que Chef de File et Teneur de Livre du placement privé.

LUMIBIRD est un des plus grands spécialistes mondiaux du laser. Fort de 50 années d'expérience et maîtrisant les technologies de laser à solides, de laser diodes et de laser à fibres, le Groupe conçoit, fabrique et distribue des lasers haute performance à usages scientifiques (laboratoires de recherche, universités), industriels (production, défense, capteurs Lidar) et médical (ophtalmologie).

Issu du rapprochement en octobre 2017 entre les Groupes Keopsys et Quantel, LUMIBIRD, fort de plus de 500 collaborateurs et plus de 100 M€ de chiffre d'affaires est présent en Europe, en Amérique et en Asie.

Les actions de LUMIBIRD sont cotées au compartiment B d'Euronext Paris. FR0000038242 – LBIRD www.lumibird.com

Contacts

Groupe LUMIBIRD
Marc Le Flohic
Président-Directeur général
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Groupe LUMIBIRD
Pierre Vallalta
Chief Financial Officer
Tel. +33(0) 1 69 29 17 00
info@lumibird.com

Calyptus
Mathieu Calleux
Relations Investisseurs
Tel. +33(1) 53 65 37 91
lumibird@calyptus.net

Midcap Partners
Kevin Rolland
Conseil de la Société
Tel. +33 (0)1 55 04 04 56
contact@midcapp.com

AVERTISSEMENT

Lumibird (la « Société ») attire l'attention du public sur :

- le fait qu'en application des dispositions de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier et de l'article 1.5 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, l'opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).
- les facteurs de risque présentés au chapitre 9 du document de référence 2018 déposé le 26 avril 2019 auprès de l'AMF sous le numéro D.19-0423 ; la réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du groupe Lumibird ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.
- les principaux risques propres à l'augmentation de capital suivants :
 - Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions nouvelles ;
 - En raison de fluctuations des marchés boursiers, la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient varier significativement ;
 - Des cessions d'actions de la Société pourraient intervenir sur le marché secondaire, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, et avoir un impact défavorable sur le cours de l'action de la Société ;
 - Au regard des utilisations des produits de l'émission prévus dans le cadre de la présente augmentation de capital, la Société dispose d'une marge de manœuvre quant à l'utilisation des fonds levés et pourrait les utiliser d'une manière avec laquelle les actionnaires pourraient ne pas adhérer ou qui n'augmenteraient pas à court terme la valeur de leur investissement ;
 - En cas de nouvel appel au marché par la Société, postérieurement à la réalisation de l'augmentation de capital, il en résulterait une dilution complémentaire pour les investisseurs.

Des informations détaillées concernant Lumibird, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque auxquels elle est exposée figurent dans le document de référence 2018, lequel peut être consulté, avec les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse, sur le site internet de Lumibird (www.lumibird.com).

Le présent communiqué a une valeur exclusivement informative. Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription, une offre de vente ou une sollicitation d'intérêt au public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers dans un quelconque pays.

Des titres financiers ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les titres de la Société objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au titre du U.S. Securities Act, et la Société n'a pas l'intention de procéder à une offre publique des titres financiers objet du présent communiqué aux États-Unis.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres en France, aux États-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente ou une offre publique des actions Lumibird aux États-Unis ou dans un quelconque pays.